

Lignes directrices pour les livraisons de batteries au lithium ion

UN 3480 Batterie Lithium Ion



Etiquette 7.1.C

- * Marquage code UN
- ** Marquage Emergency Contact
- *** Valable jusqu'au 31/03/2026



L'état de charge d'une batterie doit être inférieur à 30%, afin d'être transportable

Lorsque : ☑ Cellules ≤20Wh et / ou Batteries ≤100 Wh	Instruction 965 Section IB
Emballage : ☑ Emballage robuste résistant à une épreuve de chute de 1,2m (pas d'homologation) ☑ Les piles et batteries doivent être protégées contre les courts circuits	
Etiquette : ☑ Etiquette pile (7.1.C) + classe9 (7.3.X) + C.A.O.	
Marquage : IATA ☑ Marquage UN3480 Lithium Batterie ☑ Expéditeur / Destinataire ☑ Quantité Nette	
Documentations : ☑ Déclaration DGX + Mention IB	
Quantité maximale : ☑ Passager Interdit ☑ Cargo (CAO) ≤ 10 Kg Net ⚠ Incompatibilités : 1.4S / 2.1 / 3 / 4 / 5.1	

Lorsque : ☑ Cellules >20Wh et / ou Batteries >100 Wh	Instruction 965 Section IA
Emballage : ☑ Emballage doit être homologué de performance II ☑ Les piles et batteries doivent être protégées contre les courts circuits	
Etiquette : ☑ Etiquette classe 9 (7.3.X) + C.A.O.	
Marquage : IATA ☑ Marquage UN3480 Lithium Batterie ☑ Expéditeur / Destinataire ☑ Quantité Nette	
Documentations : ☑ Déclaration DGX	
Quantité maximale : ☑ Passager Interdit ☑ Cargo (CAO) ≤ 35 Kg Net	



L'état de charge d'une batterie doit être inférieur à 30%, afin d'être transportable



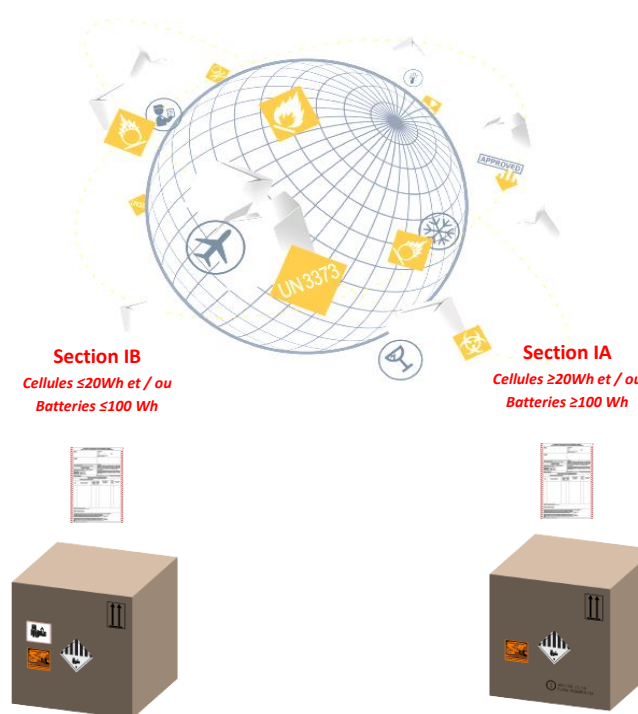
Etiquette 7.3.X

UN 3481 Batterie Lithium Ion emballée avec un équipement

Pour « équipement » désigne un dispositif ou un équipement pour lequel les batteries ou les batteries fourniront la puissance pour le fonctionnement.

Lorsque : ☑ Si puissance pile ne dépassant pas 20Wh ☑ Si puissance batterie ne dépassant pas 100Wh	Instruction 966 Section II	Lorsque : ☑ Si puissance pile dépasse 20Wh ☑ Si puissance batterie dépasse 100Wh	Instruction 966 Section I
Emballage : ☑ Emballage robuste résistant à une chute de 1,2m ☑ Pas d'homologation (A48) ☑ Les piles et batteries doivent être protégées contre les courts circuits ☑ Les piles et/ou batteries doivent être entièrement contenues dans des emballages intérieurs, puis dans un emballage robuste		Emballage : ☑ Les piles et/ou batteries doivent être enveloppées dans des emballages homologués puis placées dans des emballages robustes ou dans des emballages homologués pour le tout. ☑ Les piles et batteries doivent être protégées contre les courts circuits ☑ Emballage doit être homologué de performance II	
Etiquette : ☑ Etiquette Pile (7.1.C), si C.A.O. alors selon quantité et le poids		Etiquette : ☑ Etiquette Classe 9 (7.3.X), si C.A.O. alors selon quantité et le poids	
Marquage : ☑ Expéditeur / Destinataire		Marquage : IATA ☑ Marquage UN3481 Batterie Lithium Ion emballé dans un équipement ☑ Expéditeur / Destinataire ☑ Quantité Nette	
Documentations : ☐ Pas de déclaration DGX ☑ AWB : Lithium ion batteries in compliance with section II of PI966		Documentations : ☑ Déclaration DGX	
Quantité maximale : ☑ Passager ≤ 5Kg Net ☑ Cargo (CAO) ≤ 5 Kg Net ☑ Le nombre de piles ou de batteries contenues dans chaque emballage ne doit pas dépasser le nombre prescrit pour faire fonctionner l'équipement, plus deux ensembles de recharge.		Quantité maximale : ☑ Passager ≤ 5Kg Net ☑ Cargo (CAO) ≤ 35 Kg Net	

Exemple d'emballage : Batterie Lithium Ion (Instruction 965)



UN 3481 Batterie Lithium Ion contenue dans un équipement

Pour « équipement » désigne un dispositif ou un équipement pour lequel les batteries ou les batteries fourniront la puissance pour le fonctionnement.

Lorsque : ☑ Si puissance pile ne dépassant pas 20Wh ☑ Si puissance batterie ne dépassant pas 100Wh	Instruction 967 Section II	Lorsque : ☑ Si puissance pile dépasse 20Wh ☑ Si puissance batterie dépasse 100Wh	Instruction 967 Section I
Emballage : ☑ Emballage extérieur robuste et rigide ☑ Pas d'homologation (A48) ☑ Les piles et batteries doivent être protégées contre les courts circuits		Emballage : ☑ Emballage Extérieur Robuste et rigide ☑ Les piles et batteries doivent être protégées contre les courts circuits ☑ Pas d'homologation (A48)	
Etiquette : ☑ Etiquette Pile (7.1.C), si C.A.O. alors selon quantité et le poids		Etiquette : ☑ Etiquette Classe 9 (7.3.X), si C.A.O. alors selon quantité et le poids	
Marquage : ☑ Expéditeur / Destinataire		Marquage : IATA ☑ Marquage UN3481 Batterie Lithium Ion contenu dans un équipement ☑ Expéditeur / Destinataire ☑ Quantité Net	
Documentations : ☐ Pas de déclaration DGX ☑ AWB : Lithium ion batteries in compliance with section II of PI967, sinon soumis inscrire « Not restricted »		Documentations : ☑ Déclaration DGX	
Quantité maximale : ☑ Passager ≤ 5Kg Net (Poids net batterie) ☑ Cargo (CAO) ≤ 5 Kg Net (Poids net batterie) ☑ Expéditions de 2 colis ou moins dans lesquelles chaque colis ne contient pas plus de 4 piles ou 2 batteries installés dans un équipement. Ou colis contenant des piles bouton installées dans un équipement, alors non soumis étiquette 7.1.C		Quantité maximale : ☑ Passager ≤ 5Kg Net (Poids net batterie) ☑ Cargo (CAO) ≤ 35 Kg Net (Poids net batterie)	

"Prototypes de batterie non testées selon les règles de l'ONU sont interdits au transport aérien, sauf autorisation du gouvernement"
"Les batteries défectueuses ou endommagées pour l'élimination ou le recyclage sont interdites au transport aérien"

Lignes directrices pour les livraisons de batteries au lithium Métal

UN 3090 Batterie Lithium Métal



Etiquette 7.1.C

- * Marquage code UN
- ** Marquage Emergency Contact
- *** Valable jusqu'au 31/03/2026

Lorsque : ☑ Cellules ≤1g et / ou Batteries ≤2g	Instruction 968 Section IB
Emballage : ☑ Emballage robuste résistant à une épreuve de chute de 1,2m (pas d'homologation) ☑ Les piles et batteries doivent être protégées contre les courts circuits	
Etiquette : ☑ Etiquette pile (7.1.C) + classe9 (7.3.X) + C.A.O.	
Marquage : IATA ☑ Marquage UN3090 Lithium Batterie ☑ Expéditeur / Destinataire ☑ Quantité Nette	
Documentations : ☑ Déclaration DGX + Mention IB	
Quantité maximale : ☑ Passager Interdit ☑ Cargo (CAO) ≤ 2,5 Kg Net Incompatibilités : 1.4S / 2.1 / 3 / 4 / 5.1	

Lorsque : ☑ Cellules >1g et / ou Batteries >2g	Instruction 968 Section IA
Emballage : ☑ Emballage doit être homologué de performance II ☑ Les piles et batteries doivent être protégées contre les courts circuits	
Etiquette : ☑ Etiquette classe 9 (7.3.X) + C.A.O.	
Marquage : IATA ☑ Marquage UN3090 Lithium Batterie ☑ Expéditeur / Destinataire ☑ Quantité Nette	
Documentations : ☑ Déclaration DGX	
Quantité maximale : ☑ Passager Interdit ☑ Cargo (CAO) ≤ 35 Kg Net	



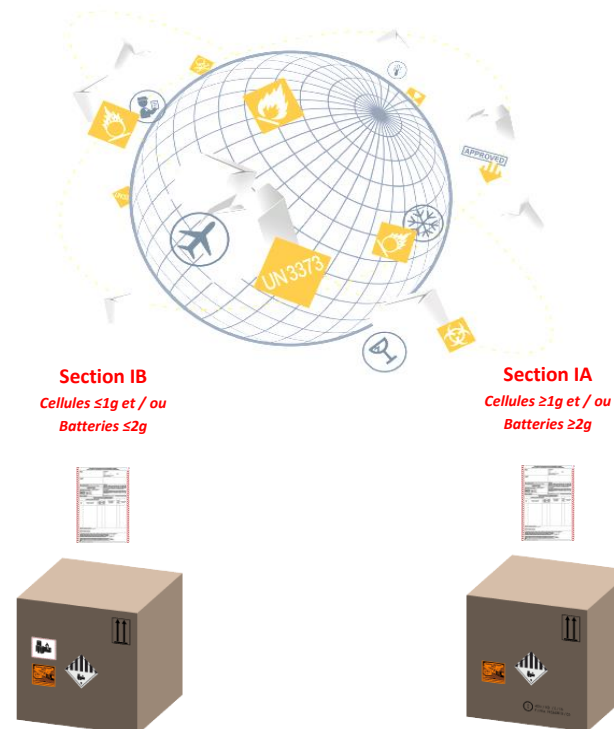
Etiquette 7.3.X

UN 3091 Batterie Lithium Métal emballée avec un équipement

Pour « équipement » désigne un dispositif ou un équipement pour lequel les batteries ou les batteries fourniront la puissance pour le fonctionnement.

Lorsque : ☑ Si pile ne dépassant pas 1g lithium Métal ☑ Si batterie ne dépassant pas 2g lithium Métal	Instruction 969 Section II	Lorsque : ☑ Si pile dépasse 1g lithium Métal ☑ Si batterie dépasse 2g lithium Métal	Instruction 969 Section I
Emballage : ☑ Emballage robuste résistant à une chute de 1,2m ☑ Pas d'homologation (A48) ☑ Les piles et batteries doivent être protégées contre les courts circuits ☑ Les piles et/ou batteries doivent être entièrement contenues dans des emballages intérieurs, puis dans un emballage robuste		Emballage : ☑ Les piles et/ou batteries doivent être enveloppées dans des emballages homologués puis placées dans des emballages robustes ou dans des emballages homologués pour le tout. ☑ Les piles et batteries doivent être protégées contre les courts circuits ☑ Emballage doit être homologué de performance II	
Etiquette : ☑ Etiquette Pile (7.1.C) , si C.A.O alors		Etiquette : ☑ Etiquette Classe 9 (7.3.X), si C.A.O. alors	
Marquage : ☑ Expéditeur / Destinataire		Marquage : IATA ☑ Marquage UN3091 Batterie Lithium Métal emballée dans un équipement ☑ Expéditeur / Destinataire ☑ Quantité Nette	
Documentations : ☐ Pas de déclaration DGX ☑ AWB : Lithium Métal batteries in compliance with section II of PI969		Documentations : ☑ Déclaration DGX	
Quantité maximale : ☑ Passager ≤ 5Kg Net ☑ Cargo (CAO) ≤ 5 Kg Net ☑ Le nombre de piles ou de batteries contenues dans chaque emballage ne doit pas dépasser le nombre prescrit pour faire fonctionner l'équipement, plus deux ensembles de recharge.		Quantité maximale : ☑ Passager ≤ 5Kg Net ☑ Cargo (CAO) ≤ 35 Kg Net	

Exemple d'emballage : Batterie Lithium Ion (Instruction 968)



UN 3091 Batterie Lithium Métal contenue dans un équipement

Pour « équipement » désigne un dispositif ou un équipement pour lequel les batteries ou les batteries fourniront la puissance pour le fonctionnement.

Lorsque : ☑ Si pile ne dépassant pas 1g lithium Métal ☑ Si batterie ne dépassant pas 2g lithium Métal	Instruction 970 Section II	Lorsque : ☑ Si pile dépasse 1g lithium Métal ☑ Si batterie dépasse 2g lithium Métal	Instruction 970 Section I
Emballage : ☑ Emballage extérieur robuste et rigide ☑ Pas d'homologation (A48) ☑ Les piles et batteries doivent être protégées contre les courts circuits		Emballage : ☑ Emballage extérieur robuste et rigide ☑ Les piles et batteries doivent être protégées contre les courts circuits ☑ Pas d'homologation (A48)	
Etiquette : ☑ Etiquette Pile (7.1.C), si C.A.O. alors selon quantité et le poids		Etiquette : ☑ Etiquette Classe 9 (7.3.X), si C.A.O. alors selon quantité et le poids	
Marquage : ☑ Expéditeur / Destinataire		Marquage : IATA ☑ Marquage UN3091 Batterie Lithium Métal contenu dans un équipement ☑ Expéditeur / Destinataire ☑ Quantité Nette	
Documentations : ☐ Pas de déclaration DGX ☑ AWB : Lithium Métal batteries in compliance with section II of PI970 sinon soumis inscrire « Not restricted »		Documentations : ☑ Déclaration DGX	
Quantité maximale : ☑ Passager ≤ 5Kg Net (Poids net batterie) ☑ Cargo (CAO) ≤ 5 Kg Net (Poids net batterie) ☑ Expéditions de 2 colis ou moins dans lesquelles chaque colis ne contient pas plus de 4 piles ou 2 batteries installés dans un équipement. Ou colis contenant des piles bouton installées dans un équipement, alors non soumis étiquette 7.1. C		Quantité maximale : ☑ Passager ≤ 5Kg Net (Poids net batterie) ☑ Cargo (CAO) ≤ 35 Kg Net (Poids net batterie) ☑ La quantité de lithium métal contenue dans toute unité d'équipement ne doit pas dépasser 12g par pile et 500g par batterie	

"Prototypes de batterie non testées selon les règles de l'ONU sont interdits au transport aérien, sauf autorisation du gouvernement"

"Les batteries défectueuses ou endommagées pour l'élimination ou le recyclage sont interdites au transport aérien"

Lignes directrices pour les livraisons d'accumulateurs au Sodium Ionique

UN 3551 Accumulateur au Sodium Ionique



Etiquette 7.1.C

- * Marquage code UN
- ** Marquage Emergency Contact
- *** Valable jusqu'au 31/03/2026

Lorsque : ☞ Cellules >20Wh et / ou Batteries >100Wh	Instruction 976
Emballage : ☑ Emballage doit être homologué de performance II ☑ Les piles et batteries doivent être protégées contre les courts circuits	
Etiquette : ☑ Etiquette classe 9 (7.3.X) + C.A.O.	
Marquage : IATA ☑ Marquage UN3090 Lithium Batterie ☑ Expéditeur / Destinataire ☑ Quantité Nette	
Documentations : ☑ Déclaration DGX	
Quantité maximale : ☑ Passager Interdit ☑ Cargo (CAO) ≤ 35 Kg Net	



Etiquette 7.3.X

UN 3552 Accumulateur Sodium Ionique emballée avec un équipement

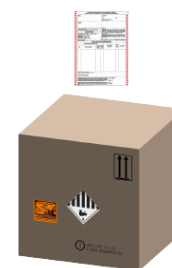
Pour « équipement » désigne un dispositif ou un équipement pour lequel les batteries ou les batteries fourniront la puissance pour le fonctionnement.

Lorsque : ☞ Si puissance pile ne dépassant pas 20Wh ☞ Si puissance batterie ne dépassant pas 100Wh	Instruction 977 Section II	Lorsque : ☞ Si puissance pile dépasse 20Wh ☞ Si puissance batterie dépasse 100Wh	Instruction 977 Section I
Emballage : ☑ Emballage robuste résistant à une chute de 1,2m ☑ Pas d'homologation (A48) ☑ Les piles et batteries doivent être protégées contre les courts circuits ☑ Les piles et/ou batteries doivent être entièrement contenues dans des emballages intérieurs, puis dans un emballage robuste		Emballage : ☑ Les piles et/ou batteries doivent être enveloppées dans des emballages homologués puis placées dans des emballages robustes ou dans des emballages homologués pour le tout. ☑ Les piles et batteries doivent être protégées contre les courts circuits ☑ Emballage doit être homologué de performance II	
Etiquette : ☑ Etiquette Pile (7.1.C) , si C.A.O alors		Etiquette : ☑ Etiquette Classe 9 (7.3.X), si C.A.O. alors	
Marquage : ☑ Expéditeur / Destinataire		Marquage : IATA ☑ Marquage UN3552 Accumulateur Sodium Ionique emballée dans un équipement ☑ Expéditeur / Destinataire ☑ Quantité Nette	
Documentations : ☐ Pas de déclaration DGX ☑ AWB : Sodium Ion batteries in compliance with section II of PI977		Documentations : ☑ Déclaration DGX	
Quantité maximale : ☑ Passager ≤ 5Kg Net ☑ Cargo (CAO) ≤ 5 Kg Net ☑ Le nombre de piles ou de batteries contenues dans chaque emballage ne doit pas dépasser le nombre prescrit pour faire fonctionner l'équipement, plus deux ensembles de recharge.		Quantité maximale : ☑ Passager ≤ 5Kg Net ☑ Cargo (CAO) ≤ 35 Kg Net	

Exemple d'emballage : Batterie Lithium Ion (Instruction 976)



Cellules >20Wh et / ou Batteries >100Wh



UN 3552 Accumulateur Sodium Ionique contenue dans un équipement

Pour « équipement » désigne un dispositif ou un équipement pour lequel les batteries ou les batteries fourniront la puissance pour le fonctionnement.

Lorsque : ☞ Si puissance pile ne dépassant pas 20Wh ☞ Si puissance batterie ne dépassant pas 100Wh	Instruction 978 Section II	Lorsque : ☞ Si puissance pile dépasse 20Wh ☞ Si puissance batterie dépasse 100Wh	Instruction 978 Section I
Emballage : ☑ Emballage extérieur robuste et rigide ☑ Pas d'homologation (A48) ☑ Les piles et batteries doivent être protégées contre les courts circuits		Emballage : ☑ Emballage extérieur robuste et rigide ☑ Les piles et batteries doivent être protégées contre les courts circuits ☑ Pas d'homologation (A48)	
Etiquette : ☑ Etiquette Pile (7.1.C), si C.A.O. alors selon quantité et le poids		Etiquette : ☑ Etiquette Classe 9 (7.3.X), si C.A.O. alors selon quantité et le poids	
Marquage : ☑ Expéditeur / Destinataire		Marquage : IATA ☑ Marquage UN3552 Accumulateur Sodium Ionique contenu dans un équipement ☑ Expéditeur / Destinataire ☑ Quantité Nette	
Documentations : ☐ Pas de déclaration DGX ☑ AWB : Sodium Ion batteries in compliance with section II of PI978 sinon soumis inscrire « Not restricted »		Documentations : ☑ Déclaration DGX	
Quantité maximale : ☑ Passager ≤ 5Kg Net (Poids net batterie) ☑ Cargo (CAO) ≤ 5 Kg Net (Poids net batterie) ☑ Expéditions de 2 colis ou moins dans lesquelles chaque colis ne contient pas plus de 4 piles ou 2 batteries installés dans un équipement. Ou colis contenant des piles bouton installées dans un équipement, alors non soumis étiquette 7.1. C		Quantité maximale : ☑ Passager ≤ 5Kg Net (Poids net batterie) ☑ Cargo (CAO) ≤ 35 Kg Net (Poids net batterie) ☑ La quantité de lithium métal contenue dans toute unité d'équipement ne doit pas dépasser 12g par pile et 500g par batterie	

"Prototypes de batterie non testées selon les règles de l'ONU sont interdits au transport aérien, sauf autorisation du gouvernement"

"Les batteries défectueuses ou endommagées pour l'élimination ou le recyclage sont interdites au transport aérien"